

Nombre de membres :

- en exercice	7
- présents	7
- exprimés	7
- absents	0
- représentés	0
- Ayant pris part à la délibération	7

Date de la convocation : 11/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2016

OBJET : Vote des taux d'imposition communaux pour l'exercice 2016

L'an deux mille seize et le 15 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BATAILHOU-VILLET Eve, BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, LE LURON Renaud, MARTY Lætitia, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu la revalorisation nationale des bases pour 2016 ;
- Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 19 300 € ;
- Considérant que la commune entend poursuivre sa politique d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal , à l'unanimité**

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016, soit :

	Taux de référence 2015 (%)	Coefficient de variation	Taux voté en 2016 (%)
Taxe d'habitation	14,48	1	14,48
Taxe foncière (bâti)	4,52	1	4,52
Taxe foncière (non bâti)	48,55	1	48,55
CFE	14,65	1	14,65

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus..

La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au Représentant de
l'État le 27/04/2016

Le Maire,
Philippe BEDEL

